



PROJET ASSOCIATIF

Nom de l'association
Logo

Version du ... / ... / 2010

1. L'état des lieux

Cette étape consiste à collecter des données quantitatives et qualitatives relatives à :

- L'environnement de l'association (caractéristiques de son territoire d'intervention, population, acteurs politiques territoriaux, etc.),
- La structuration de l'association (encadrement, installations, mode de gouvernance, membres dirigeants...)
- La production ou l'offre de service de l'association (les activités menées, en matière sportive, de formation, d'ouverture à des publics différents...)

2. L'analyse

Cette étape est primordiale afin de pouvoir situer l'association dans le paysage sportif du territoire (sa commune, son intercommunalité...), elle doit aussi permettre de préciser les forces et faiblesses de l'association (ses compétences, son stade de développement, ses perspectives).

Elle doit permettre également de définir de quelle manière le projet associatif s'articule avec la politique sportive de votre discipline :

- **Positionnement politique au regard des orientations fédérales (CD et ou CR et Ligues),**
- **Positionnement de l'association au regard des actions de mutualisation de votre tête de réseau (centrale d'achat, centrale de service, action de formation).**

3. La définition des objectifs et des actions

Cette étape permet de réfléchir à la mise en place de la meilleure stratégie afin de faire progresser l'association, de consolider ce qui fonctionne, de remettre en question ce qui fonctionne moins bien (Quelles orientations à court, moyen ou long terme pour réaliser le projet?).

C'est au cours de cette étape que vous aurez la possibilité de développer les différentes thématiques du projet (Volet sportif, social, éducatif ou économique)

4. L'évaluation

Cette étape est sans aucun doute la plus importante mais aussi la plus difficile à mettre en œuvre.

Les modalités de mise en œuvre de l'évaluation (court, moyen ou long terme, quantitative ou qualitative, sous forme de sondages, d'enquêtes...) devront impérativement être définies dès la formalisation du projet. Donc, afin de valider les effets des actions il conviendra de penser à la définition de critères de mesures. Ces derniers permettront de vérifier si les objectifs qui ont été définis sont atteints, partiellement ou totalement. Chaque évaluation donne lieu à un réexamen du projet afin de le faire évoluer.